

Arabie Saoudite



Histoire :

Le Royaume d'Arabie Saoudite (KSA) a une histoire riche et complexe qui remonte à l'aube de la civilisation. C'est le berceau de l'Islam, avec le prophète Muhammad originaire de La Mecque, aujourd'hui un important lieu saint islamique. Une grande partie de l'histoire du pays est intimement liée à l'histoire de l'Islam, les tribus arabes ayant joué un rôle crucial dans la propagation de la religion. Le royaume moderne a été fondé en 1932 par Abdulaziz Ibn Saoud, unissant les régions du Nejd et du Hedjaz sous son règne. Depuis lors, le royaume est dirigé par ses descendants, maintenant un système de gouvernance monarchique avec une forte base dans la loi islamique.

Géographie :

L'Arabie Saoudite est le plus grand pays du Moyen-Orient, situé sur la péninsule arabique et bordé par la Jordanie et l'Irak au nord, le Koweït au nord-est, le Qatar, Bahreïn et les Émirats Arabes Unis à l'est, Oman au sud-est, et le Yémen au sud. Elle a également des côtes le long de la Mer Rouge et du Golfe Arabique. La géographie du pays est principalement désertique, avec le Rub' al Khali (Quart Vide) étant le plus grand désert de sable continu au monde. Le pays comprend également des chaînes de montagnes et des plaines côtières.

Économie :

L'économie de l'Arabie Saoudite dépend fortement du pétrole, possédant les deuxièmes plus grandes réserves prouvées de pétrole et étant le plus grand exportateur de pétrole au monde. Le secteur pétrolier représente environ 90% des recettes budgétaires, 42% du PIB, et 90% des recettes d'exportation. Cependant, dans le cadre de son initiative Vision 2030, le royaume essaie activement de diversifier son économie, en se concentrant sur des domaines tels que le tourisme, le divertissement et d'autres industries non pétrolières. Le pays est également membre du G20, reflétant son influence sur l'économie mondiale.

Opportunités commerciales :

L'Arabie Saoudite présente plusieurs opportunités d'affaires en raison de son économie de grande taille, de sa population croissante et de ses ambitieux plans de diversification économique dans le cadre de la Vision 2030. L'initiative a conduit à une augmentation des opportunités dans des secteurs tels que le divertissement, le tourisme, les services numériques et les énergies renouvelables, entre autres. Le gouvernement a donné la priorité à l'attraction des investissements étrangers, à l'amélioration de la facilité de faire des affaires et au développement de partenariats public-privé. Cependant, il est important pour les investisseurs potentiels de comprendre la culture d'affaires locale, le cadre juridique et l'engagement de l'Arabie Saoudite envers des objectifs sociaux et économiques spécifiques.

Le droit du travail :

Le droit du travail en Arabie saoudite est régi par plusieurs lois et règlements visant à protéger les droits des travailleurs. Voici un résumé des principaux aspects du droit du travail en Arabie saoudite :

- **Heures de travail :** La semaine de travail standard en Arabie Saoudite est de 48 heures, généralement réparties sur six jours. Pendant le mois sacré du Ramadan, la journée de travail pour les musulmans est réduite à six heures.
- **Congés payés :** Les employés ont droit à 21 jours de congé annuel payé, qui passent à 30 jours après cinq ans de service. Un congé maladie de 30 jours est également accordé, avec des niveaux de rémunération variables selon la durée du congé.
- **Salaire minimum :** Selon ma dernière mise à jour, l'Arabie Saoudite a mis en place un salaire minimum pour les travailleurs saoudiens fixé à 4 000 SAR par mois. Cependant, cela ne s'applique pas aux travailleurs étrangers.
- **Rupture et indemnités de départ :** La période de préavis pour la résiliation dépend des conditions du contrat. Les employés ont droit à une indemnité de fin de service, une forme d'indemnité de départ, après avoir complété deux ans de service.
- **Sécurité sociale :** L'Arabie Saoudite dispose d'un système de sécurité sociale qui fournit des pensions et des prestations aux ressortissants saoudiens. Les travailleurs expatriés sont couverts par le système de protection des salaires du pays et le système d'indemnisation des travailleurs, mais ils ne sont généralement pas éligibles aux prestations de sécurité sociale.
- **Conflits de travail :** Les conflits de travail sont traités par le Ministère des Ressources Humaines et du Développement Social et la Cour du Travail.

S'agissant d'un résumé, n'hésitez pas à nous consulter à contact@genta-international.com pour obtenir des conseils spécifiques en matière de droit du travail en Arabie Saoudite.